

CERTIFICAT DE VIE

BÉNÉFICIAIRE DE PENSION

L'autorité compétente soussignée certifie que :

Nom Prénom
Date de naissance
est en vie **OUI** **NON**
Date du décès

ÉTAT CIVIL

Etat civil à confirmer :

Célibataire Marié·e Divorcé·e Séparé·e
Veuf·ve Partenariat fédéral Partenariat fédéral dissout

AUTHENTIFICATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Raison sociale de l'autorité compétente

Lieu et date

Timbre et signature

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Si vous êtes **domicilié·e en France** (temporairement ou définitivement), vous pouvez vous adresser au consulat ou ambassade suisse en France ou nous transmettre le certificat de vie officiel de l'administration française (formulaire 11753*02), dûment rempli, daté, authentifié et signé par la mairie de votre domicile.

Si vous êtes **domicilié·e dans un autre Etat** (temporairement ou définitivement), vous devez vous adresser au consulat ou ambassade suisse de votre pays de résidence ou auprès d'un officier d'état civil de votre commune de résidence (mairie).

Si vous êtes dans **l'incapacité de vous déplacer ou d'effectuer personnellement cette démarche**, les personnes suivantes sont habilitées à vous représenter :

- *Votre médecin* *Le tampon, la date et la signature du médecin sont indispensables.*
- *Le directeur de votre maison de retraite* *Le tampon, la date et la signature du directeur sont indispensables.*
- *Votre tuteur ou curateur* *Le justificatif de représentation est indispensable.*